

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2026

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2990)

Rejeté

N° CL62

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, M. Iordanoff et Mme Regol

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Au quatrième alinéa de l'article 148 du Règlement, les mots : « ce dernier » sont remplacés par les mots : « tous les ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et social vise à rendre obligatoire la publication d'un rapport et des comptes-rendus des débats, que la commission décide d'examiner ou de classer la pétition.